



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/998
5 May 2011

FRENCH
Original : ENGLISH

860ème séance plénière

PC Journal No 860, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 998
ACTIVITÉ PARALLÈLE À LA CONFÉRENCE OSCE-MONGOLIE
DE 2011 SUR LE THÈME « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
DE L'AFGHANISTAN : CONSOLIDATION DU SERVICE
DIPLOMATIQUE »

Oulan-Bator, 23 mai 2011

Le Conseil permanent,

Comme suite aux discussions ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant de la proposition de la Lituanie et de la Mongolie, figurant dans le document CIO.GAL/77/11/Rev.1, d'utiliser le Fonds de partenariat de l'OSCE pour financer l'organisation d'une activité parallèle à la Conférence OSCE-Mongolie sur le thème « Renforcement des capacités de l'Afghanistan : consolidation du service diplomatique », prévue à Oulan-Bator le 23 mai 2011,

Rappelant la Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (MC.DOC/1/07/Corr.1),

Rappelant la Décision No 4/07 du Conseil ministériel de Madrid sur l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan (MC.DEC/4/07/Corr.1),

Rappelant sa Décision No 812 sur l'établissement d'un fonds de partenariat,

Décide d'autoriser l'utilisation du Fonds de partenariat, sous réserve que des contributions suffisantes soient disponibles, pour financer l'activité parallèle proposée ;

Encourage les États participants et les partenaires pour la coopération à contribuer au Fonds de partenariat à cette fin.